



Berne, le 15 octobre 2026

Madame la Conseillère fédérale
Elisabeth Baume-Schneider
Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat général DFI
3003 Berne

Sandra Rickenbacher-Läuchli	contact
031 335 11 66	direct
sandra.rickenbacher@hplus.ch	courriel

Consultation sur la modification de la Loi sur les produits thérapeutiques (LPTh) 3b : Prise de position de H+

Madame la Conseillère fédérale,

Par courrier du 19 juin 2026, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a ouvert la procédure de consultation concernant l'objet mentionné en titre.

H+ Vos Hôpitaux vous remercie de l'occasion de prendre position et vous transmet, par la présente et dans les délais impartis, ses remarques ci-après sur certains aspects de la révision de la Loi sur les produits thérapeutiques (LPTh) et sa prise de position dans le formulaire en annexe.

H+ Vos hôpitaux est l'association suisse des hôpitaux et cliniques publics et privés. Elle regroupe 218 établissements des domaines de la somatique, de la psychiatrie et de la réadaptation, répartis sur plus de 500 sites. S'y ajoutent 13 membres associatifs ainsi que 120 membres partenaires. H+ représente ainsi le secteur hospitalier qui emploie quelque 250'000 personnes. H+ s'engage pour des conditions-cadres favorables au paysage hospitalier suisse de demain.

H+ soutient la révision de la Loi sur les produits thérapeutiques (LPTh). Elle améliore la disponibilité et la sécurité des médicaments et renforce ainsi la sécurité des patient-e-s. H+ est favorable aux mesures visant à faire face aux pénuries et aux indisponibilités de médicaments, à l'introduction de la remise à l'unité des médicaments, ainsi qu'à une réglementation nationale de la vente par correspondance et du service de livraison à domicile soumis à autorisation. Ces mesures répondent à la priorité absolue des hôpitaux et cliniques : la sécurité des patient-e-s.

H+ approuve également l'assouplissement des règles relatives à l'importation et à la fabrication de médicaments afin de pallier les situations de pénurie et d'indisponibilité. Les exigences légales applicables aux hôpitaux et aux pharmacies hospitalières doivent être conçues de manière praticable, proportionnée et financièrement soutenable. Elles doivent garantir un niveau de sécurité adéquat et cohérent tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de prise en charge. H+ estime adéquate l'introduction d'une décision de portée générale de Swissmedic pour la mise sur le marché de médicaments non autorisés, limitée aux situations particulières.

Les assouplissements prévus ne doivent en aucun cas conduire à un affaiblissement de la sécurité des patient-e-s, ni entraver de manière disproportionnée les mesures d'approvisionnement ou en

réserver *de facto* l'exercice à un nombre limité d'acteurs. La sécurité de l'approvisionnement et des patient-e-s sont étroitement liées et doivent être considérées conjointement.

H+ soutient les efforts visant à régler au niveau national de manière uniforme, moderne et cohérente la vente par correspondance de médicaments et la surveillance. H+ rejette toutefois une libéralisation complète du marché avec l'ouverture de nouveaux canaux de distribution des médicaments ainsi que les restrictions qui découlent d'autorisations cantonales. Pour des motifs liés à la sécurité de l'approvisionnement et à la sécurité des patient-e-s, H+ demande que l'égalité de traitement entre les pharmacies hospitalières et publiques en matière de livraison à domicile soit explicitement inscrite dans la loi. Afin de garantir l'approvisionnement en produits thérapeutiques, il est essentiel que les hôpitaux et les pharmacies hospitalières puissent remettre et livrer des médicaments, dans le cadre d'un service de livraison à domicile régional destiné à leurs propres patientes, en ambulatoire comme en stationnaire. Ce service est objectivement justifié car nécessaire à la prise en charge efficiente des patient-e-s, avec un minimum d'interfaces ou de ruptures dans le parcours de soins. Cette possibilité revêt une importance particulière pour le développement de modèles innovants et de soins intégrés des hôpitaux, tels que l'hospitalisation *Hospital at Home*.

H+ salue la création d'une commission chargée des situations de pénurie de médicaments. Il est important que les pharmacies hospitalières et publiques y soient représentées de manière appropriée. Elles disposent de l'expertise pharmaceutique indispensable à une évaluation efficace et précoce des situations de pénurie.

H+ porte un regard critique sur les taxes de surveillance des médicaments et dispositifs médicaux. Celles-ci risquent de compromettre la sécurité de l'approvisionnement, en particulier pour les produits à faible volume de marché ou à faible marge, en rendant leur commercialisation ou leur mise sur le marché suisse moins attractives. Toute taxe de surveillance doit être différenciée, transparente et proportionnée, afin de ne pas porter atteinte ni à la disponibilité ni à la sécurité de l'approvisionnement et des patients. De plus, H+ remet en question sur le principe du financement de Swissmedic par des taxes prélevées sur l'utilisation des produits thérapeutiques vu son rôle d'autorité d'autorisation de mise sur le marché et de surveillance du marché.

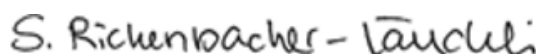
Finalement, il est essentiel que les coûts de surveillance soient clairement identifiés, dûment justifiés et répartis de façon équitable entre les acteurs concernés. Il convient d'éviter la répercussion de coûts supplémentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement sur les fournisseurs de prestations, les hôpitaux, et *in fine* les patient-e-s. Vu les lourdes contraintes financières persistantes auxquelles sont confrontés les hôpitaux et vu la rigidité du système tarifaire, des coûts supplémentaires ne sont économiquement pas supportables. Ces conséquences financières devraient être prises en compte de manière adéquate dans la mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos préoccupations et restons volontiers à disposition pour tout renseignement. Veuillez trouver en annexe la prise de position détaillée.

Avec nos salutations distinguées,



Anne-Geneviève Bütikofer
Directrice



Sandra Rickenbacher-Läuchli
Membre de la direction
Cheffe du domaine Politique